

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 54 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 28 Absent(s) excusé(s) : 41 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 10 décembre 2024

Vote(s) pour : 82  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 16 décembre 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-12-16-CM-34 :

**ZAC de Marly Belle Fontaine : Approbation du bilan de clôture de la concession.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération de la Commune de Marly en date du 15 octobre 1992 adoptant le traité de concession et confiant l'aménagement de la ZAC d'activités de Marly Belle Fontaine à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), sise à Metz,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2003 portant sur le transfert de la ZAC de Marly Belle Fontaine reconnue d'intérêt communautaire à Metz Métropole par la Commune de Marly,

VU le Traité de Concession d'Aménagement en date du 23 octobre 1992 et son avenant n° 2 en date du 27 octobre 2003 relatif à l'aménagement de la ZAC de Marly Belle Fontaine,

VU l'avenant au Traité de Concession d'Aménagement n° 11 du 16 février 2021 actant la prolongation de la ZAC Marly Belle Fontaine de deux ans, soit au 17 mai 2023,

VU l'avenant au Traité de Concession d'Aménagement n° 12 du 19 juin 2023 actant la prolongation de la ZAC Marly Belle Fontaine jusqu'au 30 novembre 2023 afin de permettre à la SEBL de céder les dernières emprises foncières,

CONSIDERANT que les parties ont conjointement décidé de mettre un terme audit traité, dans la mesure où les missions confiées à SEBL Grand Est, en sa qualité de concessionnaire, ont été réalisées,

CONSIDERANT le bilan financier définitif de l'opération, arrêté à la date du 30 juin 2024, date de clôture des comptes, qui présente les dépenses et recettes suivantes :

	Bilan global actualisé en € TTC	Bilan global actualisé en € HT
Dépenses	18 612 156 €	16 605 353 €
Recettes	19 363 276 €	16 882 251 €
Excédent		276 899 € *

\* la différence de 1€ s'explique par le calcul effectué via un logiciel de gestion

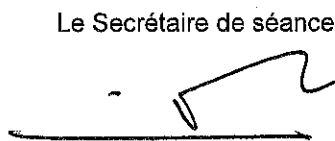
PG MR

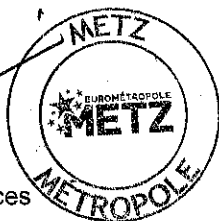
de la SEBL, lequel ne prend pas en compte les centimes.

PREND ACTE du montant du bilan se soldant par un excédent arrêté à la somme de 276 899 € à la date du 30 juin 2024,  
DECIDE d'acquérir à titre gracieux les emprises composant les espaces publics, les voiries et les délaissés correspondant aux parcelles cadastrées section 49 numéros 1168, 1227, 2100, 2110, 2112, 2181, 2182, 2205, 2212, 2245 et 2356, représentant une surface totale d'environ 17 070 m<sup>2</sup>,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition des parcelles précitées et tout acte y relatif, et à prendre en charge les frais de notaire y afférent,  
APPROUVE le protocole de clôture du traité de concession d'aménagement,  
DECIDE d'émettre un titre de recette auprès de la SEBL pour le montant correspondant à l'excédent de clôture estimé à 276 899 €,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole de clôture de concession d'aménagement valant quitus ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,  
ACTE la substitution de Metz Métropole à tous les droits et obligations de SEBL,  
DONNE quitus à SEBL Grand Est de sa mission.

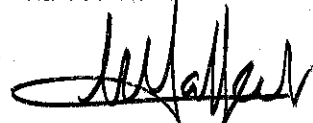
Metz, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20241216-2024-12-DC34-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-12-DC34  
**Date de décision :** lundi 16 décembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** ZAC de Marly Belle Fontaine : Approbation du bilan de clôture de la concession  
**Classification :** 2.1 - Documents d urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/12/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20241216-2024-12-DC34-DE  
**Document principal :** 21\_DB-34.pdf

#### Historique :

18/12/24 09:16	En cours de création	
18/12/24 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/12/24 11:44	Reçu	Catherine DELLES
18/12/24 11:44	En cours de transmission	
18/12/24 11:50	Transmis en Préfecture	
18/12/24 12:01	Accusé de réception reçu	